

# OMPI



SCIT/SDWG/7/3  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 19 mai 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

**COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION**  
**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA**  
**DOCUMENTATION**

**Septième session**  
**Genève, 29 mai – 1<sup>er</sup> juin 2006**

ENQUÊTE SUR L'APPLICATION DU PARAGRAPHE 12.a)  
DE LA NORME ST.10/C DE L'OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. À ses cinquième et sixième sessions, tenues en novembre 2004 et septembre 2005 respectivement, le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) a décidé qu'une enquête auprès des offices de propriété industrielle serait entreprise par le Bureau international en vue de déterminer la manière dont les offices appliquent les dispositions du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI. La version actuelle du paragraphe 12.a), qui a été révisé pour la dernière fois par le SDWG à sa cinquième session, est reproduite au paragraphe 3 de l'annexe du présent document (voir les paragraphes 91 et 101 du document SCIT/SDWG/5/12, tâche n° 30, et les paragraphes 19 et 70 du document SCIT/SDWG/6/11, tâche n° 30).

2. Conformément à la décision du SDWG, le Bureau international a diffusé la circulaire SCIT 2619 datée du 31 janvier 2006, invitant les offices de propriété industrielle à remplir un questionnaire sur l'application du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI. Les offices ont également été invités à communiquer des copies de notifications de dépôt et de certificats de priorité de demandes de brevet, afin que les autres offices puissent être informés

sur la façon de procéder de chaque office à l'égard des numéros de demandes établissant une priorité. La circulaire, le questionnaire et les 32 réponses reçues par le Bureau international peuvent être consultés sur le site Web de l'OMPI

(<http://www.wipo.int/scit/en/mailbox/mastcirc.htm>).

3. L'enquête sur l'application du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI, qui est reproduite en annexe du présent document, a été établie par le Bureau international sur la base des réponses des offices de propriété industrielle au questionnaire visé au paragraphe 2.

L'appendice de l'annexe contient les copies de notifications de dépôt et de certificats de priorité de demandes de brevet communiquées par les offices avec leurs réponses au questionnaire. L'appendice figure sous forme électronique uniquement sur la page Web où sont publiés les documents de travail établis pour la septième session du SDWG

([http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting\\_id=10266](http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=10266), document [scit\\_sdwg\\_7\\_3-appendix.pdf](#)).

4. *Le SDWG est invité*

a) *à examiner les renseignements fournis dans l'enquête sur l'application du paragraphe 12.a) de la norme ST.10/C de l'OMPI qui est reproduite en annexe du présent document; et*

b) *à décider si les offices de propriété intellectuelle devraient être invités à communiquer au Bureau international, le cas échéant, des informations mises à jour concernant le questionnaire et des copies actualisées de notifications de dépôt et de certificats de priorité de demandes de brevet visés au paragraphe 2, afin d'établir une version modifiée de l'enquête pour examen par le groupe de travail à sa prochaine session.*

[L'annexe suit]